Tél : 07 68 96 78 94
Email : contact@ruedasocialclub.fr
Site web : www.ruedasocialclub.fr

Règlement des « Palmes de la Rueda »

Article 1 – Organisation

L'association Rueda Social Club, association loi 1901 enregistrée sous le numéro W343022493 à la préfecture de Montpellier, dont le siège social est situé 2595 Boulevard Paul Valéry 34070 Montpellier, organise le samedi 27 septembre 2025 un événement intitulé « Les Palmes de la Rueda ». Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation aux « Palmes de la Rueda » et de présenter les différentes prestations attendues.

Article 2 – Conditions de participation

- Les Palmes de la Rueda sont ouvertes à toutes les équipes de Rueda de Casino, sans restriction de niveau, d'origine et d'âge.
- Pour les participants de moins de 18 ans, une autorisation parentale est obligatoire.
- Chaque équipe doit être composée d'un minimum de 3 couples (6 danseurs) et d'un maximum de 8 couples (16 danseurs).
- Tous les participants doivent être titulaires d'un Full Pass ou d'un Pass Soirée.
- Afin de constituer le jury, chaque équipe fournira un juge qui la représentera. Par souci d'équité, ce membre ne jugera pas la prestation de son équipe.

Article 3 – Modalités d'inscription

Les équipes qui souhaitent participer aux Palmes de la Rueda doivent envoyer leur demande d'inscription avant le 1er septembre à contact@ruedasocialclub.fr. Les équipes devront fournir :

- un nom d'équipe
- sa ville d'origine
- la liste de ses membres, avec leur date de naissance
- une photo d'équipe
- l'autorisation parentale pour les participants de moins de 18 ans.

L'association organisatrice se réserve le droit de refuser ou d'exclure toute équipe ne respectant pas les conditions de participation sus-citées.

Chaque équipe devra envoyer une copie de la musique choisie pour sa chorégraphie, au format mp3, avant le lundi 15 septembre 2025, à contact@ruedasocialclub.fr.

Tél : 07 68 96 78 94
Email : contact@ruedasocialclub.fr
Site web : www.ruedasocialclub.fr

Article 4 – Déroulement des « Palmes de le Rueda »

Les « Palmes de la Rueda » se composent de deux passages distincts et indépendants, donnant lieu à plusieurs récompenses distinctives (“les Palmes”).

1er passage : Rueda Chorégraphiée

Les équipes exécutent une chorégraphie sur une musique de leur choix, d’une durée comprise entre 3 minutes 30 et 4 minutes, comportant au moins 70% de rueda.

2nd passage : Rueda Mezcla

Les équipes seront mélangées et leurs compositions seront entièrement redéfinies selon un tirage au sort réalisé à l’issue de la première épreuve. Au préalable, chaque équipe aura désigné une Madré, qui devra improviser une rueda de 2 minutes avec sa nouvelle équipe. Chaque équipe disposera de 5 minutes pour se préparer avant son passage. La musique sera sélectionnée par le DJ.
L’objectif est d’évaluer la capacité d’adaptation, l’interaction et l’énergie dégagée de chaque groupe nouvellement constitué.

Article 5 – Attribution des récompenses

Différentes palmes seront attribuées par un jury composé des professeurs présents durant l’événement, des membres désignés préalablement par les différentes équipes et par le public. Les décisions du jury seront sans appel.

Pour la Rueda Chorégraphiée :

- Palme de la meilleure chorégraphie
- Palme de la meilleure expression visuelle (costume, maquillage, tableaux…)
- Palme de la meilleure interprétation musicale
- Palme du coup de cœur du public

Pour la Rueda Mezcla :

- Palme de la créativité improvisée
- Palme de la Rueda loca

Les Palmes seront remises à l’issue des deux épreuves.

Tél : 07 68 96 78 94
Email : contact@ruedasocialclub.fr
Site web : www.ruedasocialclub.fr

Article 6 – Règles générales et obligations des participants

- Le respect des horaires est impératif.
- Les tenues doivent être adaptées à une représentation publique.
- Les équipes s'engagent à participer dans un esprit de respect mutuel, de courtoisie et de fair play.
- Toute attitude non conforme à l'éthique sportive ou toute contestation du jury pourra entraîner l'exclusion de l'équipe concernée.
- L'organisateur se réserve le droit de modifier le règlement en cas de nécessité.

Article 7 – Droits à l'image

Les organisateurs se réservent le droit de filmer, photographier et utiliser les images des « Palmes de la Rueda » à des fins de promotion, sans compensation pour les participants.

Article 8 – Acceptation du règlement

L'inscription aux « Palmes de la Rueda » implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 9 - Protection des données personnelles

Dans le cadre de l'inscription et de la participation aux "Palmes de la Rueda", les organisateurs collectent des informations personnelles nécessaires à son organisation (nom, prénom, adresse email, etc.). Ces données sont traitées conformément à la législation en vigueur sur la protection des données personnelles (RGPD).
Les informations collectées seront utilisées uniquement pour la gestion de l'événement et ne seront pas transmises à des tiers sans le consentement préalable des participants. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données personnelles en envoyant une demande par écrit à : contact@ruedasocialclub.fr
Les participants consentent à ce que leurs données soient utilisées pour l'envoi d'informations relatives aux "Palmes de la Rueda", ainsi que pour la promotion de futures éditions éventuelles, sauf indication contraire de leur part.